

**LE PLAN
ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC**

JEUNESSE



**Accompagner
la jeunesse
québécoise dans
son parcours
vers le succès**





NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2017-2018

Jeunesse – Accompagner la jeunesse québécoise dans son parcours vers le succès

Dépôt légal – 28 mars 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-78037-3 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-78038-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2017

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Miser sur le potentiel de la jeunesse québécoise	3
1.1 La Politique québécoise de la jeunesse	4
1.2 L'importance des jeunes au Québec	5
2. Plan économique du Québec : des gestes additionnels de 1,7 milliard de dollars en faveur de la jeunesse québécoise	9
2.1 Mesures pour l'éducation des jeunes	10
2.2 Mesures pour soutenir l'emploi et l'entrepreneuriat.....	15
2.3 Mesures liées à la santé des jeunes et à leur implication citoyenne.....	20
2.4 Développer une expertise sur la question de la jeunesse	23
3. La Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 : un plan d'action en faveur des jeunes	25
4. Favoriser l'équité entre les générations	27
Conclusion	31

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Évolution de la population de 15 à 29 ans au Québec.....	5
GRAPHIQUE 2	Taux de diplomation et de qualification au secondaire	10
GRAPHIQUE 3	Part de la population de 25 à 44 ans détenant un grade universitaire au Québec et au Canada.....	11
GRAPHIQUE 4	Taux d'emploi de la population de 25 à 44 ans en 2016 au Québec selon le niveau de scolarité	11
GRAPHIQUE 5	Taux d'emploi des 15 à 29 ans au Québec et au Canada	15
GRAPHIQUE 6	Québécois de 18 à 34 ans ayant l'intention de créer une entreprise ou d'en reprendre une déjà active.....	16
GRAPHIQUE 7	Taux de personnes souhaitant être accompagnées au Québec en 2016 par groupe d'âge.....	16
GRAPHIQUE 8	Dette brute au 31 mars	27
GRAPHIQUE 9	Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars.....	27
GRAPHIQUE 10	Évolution et projection de la dette brute	29

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Impact financier des mesures du Plan économique du Québec en appui à la jeunesse québécoise	1
TABLEAU 2	Facteurs économiques de croissance du Québec	6
TABLEAU 3	Transition entre la fréquentation scolaire et la vie active pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans au Québec pour l'année scolaire 2015-2016	7
TABLEAU 4	Impact financier des mesures du Plan économique du Québec en appui à la jeunesse québécoise	9
TABLEAU 5	Impact financier des mesures du Plan économique du Québec liées à l'éducation des jeunes	12
TABLEAU 6	Impact financier des mesures du Plan économique du Québec liées à l'emploi, à l'attraction des jeunes, à l'entrepreneuriat et à la relève	18
TABLEAU 7	Impact financier des mesures du Plan économique du Québec liées à la santé et à l'implication citoyenne des jeunes	20
TABLEAU 8	Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 – Investissements prévus par le Secrétariat à la jeunesse, selon l'axe d'intervention	25
TABLEAU 9	Impact financier de l'ensemble des mesures en faveur de la jeunesse	26

INTRODUCTION

La jeunesse peut être identifiée comme le passage de l'enfance à l'âge adulte. Ce passage se vit généralement entre 15 et 29 ans. La jeunesse marque donc une période de la vie où diverses transitions peuvent survenir, telles que le choix de carrière, la fin des études, l'entrée sur le marché du travail, la fondation d'une famille et la première participation citoyenne.

Il est souhaitable que ces transitions s'effectuent le plus harmonieusement possible et que les jeunes puissent développer pleinement leur potentiel et contribuer au développement du Québec.

À cette fin, le gouvernement a annoncé le 30 mars 2016 une nouvelle politique qui leur est spécialement destinée, soit la *Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Ensemble pour les générations présentes et futures*.

Pour donner suite à cette politique, le gouvernement a annoncé en décembre dernier la mise en place de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Afin de bonifier davantage les actions auprès des jeunes, le Plan économique du Québec prévoit des investissements additionnels de près de 1,7 milliard de dollars sur six ans.

TABLEAU 1

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec en appui à la jeunesse québécoise (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
L'éducation des jeunes	-12,0	-150,6	-271,0	-350,4	-414,9	-415,4	-1 614,3
L'emploi, l'attraction des jeunes, l'entrepreneuriat et la relève	—	-5,5	-6,0	-7,0	-7,5	-7,5	-33,5
La santé et l'implication citoyenne des jeunes	-7,5	-1,9	-2,7	-5,5	-6,6	-6,4	-30,6
Développer une expertise sur la question de la jeunesse	—	—	—	-0,6	-0,6	-0,6	-1,8
TOTAL	-19,5	-158,0	-279,7	-363,5	-429,6	-429,9	-1 680,2

1. MISER SUR LE POTENTIEL DE LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE

Les jeunes âgés de 15 à 29 ans veulent réussir leur transition vers l'âge adulte. En effet, ils souhaitent se réaliser pleinement sur le plan professionnel, réussir leur vie personnelle, s'impliquer dans leur milieu et contribuer au développement de leur communauté. Les aspirations des jeunes sont multiples. Certains souhaitent poursuivre leurs études, d'autres se trouver un emploi ou encore se lancer en affaires.

Toutefois, leurs réalités diffèrent passablement de celles des générations qui les précèdent. Sur le plan démographique, le vieillissement de la population, déjà bien amorcé, entraîne non seulement une diminution du poids démographique des jeunes, mais également une accélération du processus de remplacement, par les jeunes, des travailleurs qui prendront leur retraite.

Le gouvernement souhaite accompagner les jeunes dans leur parcours de vie. Ce parcours doit leur permettre de participer pleinement au développement du Québec et de prendre le relais des générations précédentes, tout en apportant leur vision, leurs compétences et leurs projets. Chaque génération apporte en effet de nouvelles façons de voir, de faire et d'être qui permettent aux sociétés d'innover, de grandir et de prospérer.

Le gouvernement entend ainsi poursuivre ses efforts visant à favoriser la réussite éducative, à faciliter l'intégration des jeunes sur le marché du travail et à les aider à se lancer en affaires. De plus, il les encourage à participer aux prises de décision collective et à s'engager pour l'avenir de la société québécoise.

1.1 La Politique québécoise de la jeunesse

En mars 2016, le gouvernement a dévoilé la *Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Ensemble pour les générations présentes et futures*. Celle-ci trace les orientations qui seront privilégiées au cours des quinze prochaines années en matière d'initiatives gouvernementales touchant la jeunesse, conformément aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

Par cette politique, le gouvernement entend accompagner les jeunes dans leur parcours de vie afin qu'ils prennent la place qui leur revient, qu'ils réalisent leur plein potentiel et qu'ils façonnent le Québec de demain en fonction de leurs réalités, de leurs valeurs, de leurs aspirations et de leurs priorités.

□ Les axes d'intervention de la politique

Cette nouvelle politique oriente l'action gouvernementale auprès des jeunes en fonction de cinq axes d'intervention liés à la santé, à l'éducation, à la citoyenneté, à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

- Santé : l'acquisition de saines habitudes de vie dans un environnement sécuritaire.
- Éducation : le développement d'un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative.
- Citoyenneté : l'engagement citoyen des jeunes en faveur de la culture, de la communauté et de la société.
- Emploi : la préparation des jeunes pour le marché du travail dans une économie disposée à les accueillir.
- Entrepreneuriat : le soutien des jeunes entrepreneurs dans la réalisation de leur projet d'entreprise.

En intervenant sur ces cinq leviers, le gouvernement souhaite mieux préparer et outiller la jeunesse québécoise afin qu'elle s'accomplisse et contribue au développement du Québec de demain.

Pour donner suite à cette politique, le gouvernement a annoncé en décembre 2016 la mise en place de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

- Les investissements prévus dans la première stratégie d'action de cette politique s'élèvent à plus de 200 millions de dollars sur cinq ans¹.

¹ Pour plus de détails sur la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, voir page 25.

1.2 L'importance des jeunes au Québec

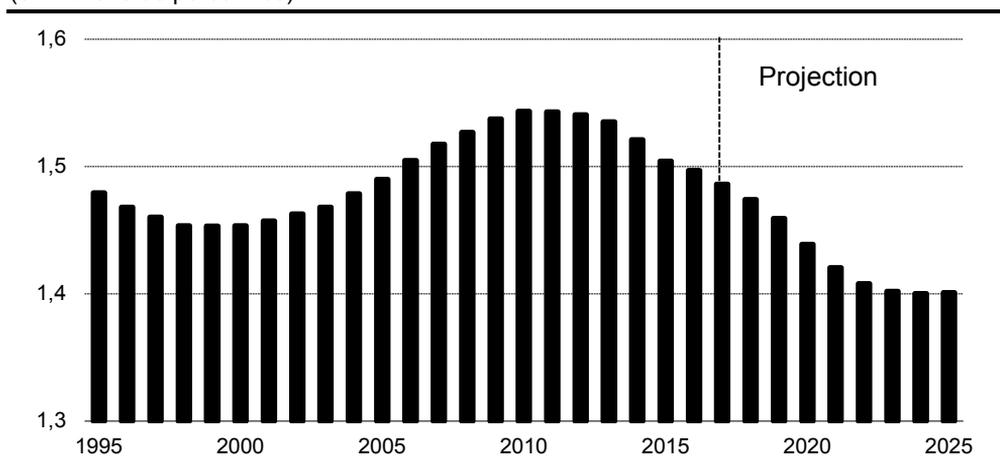
Le Québec est confronté au vieillissement de la population qui se traduit par une baisse de la population âgée de 15 à 64 ans constituant le principal bassin de main-d'œuvre potentielle. En 2016, il y avait environ 1,5 million de jeunes âgés de 15 à 29 ans au Québec, ce qui représente 18 % de la population totale.

Selon les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population âgée de 15 à 29 ans au Québec devrait suivre une légère tendance à la baisse d'ici 2025.

— En 2025, le Québec compterait 1,4 million de jeunes, soit 15,8 % de la population totale.

GRAPHIQUE 1

Évolution de la population de 15 à 29 ans au Québec (en millions de personnes)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

❑ Miser sur la participation des jeunes pour soutenir la croissance économique

La baisse de la population âgée de 15 à 64 ans mettra une pression sur la croissance économique du Québec en réduisant le bassin de travailleurs.

En effet, la croissance économique, mesurée par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) réel, dépend principalement de l'évolution du bassin de travailleurs, du taux d'emploi et de la productivité.

Or, la réduction du bassin de travailleurs sera un facteur qui affectera la croissance du PIB au cours des prochaines années. Dans ce contexte, la participation de l'ensemble de la population au marché du travail, y compris celle des jeunes, sera essentielle pour stimuler la productivité et soutenir la croissance économique du Québec à moyen terme.

TABLEAU 2

Facteurs économiques de croissance du Québec (contribution en points de pourcentage)

	Historique		Perspectives			
	1982-2010	2011-2015	2016	2017	2018	2019-2021
PIB réel (en %)	2,0	1,4	1,7	1,7	1,6	1,4
Facteurs de croissance						
– Bassin de travailleurs ⁽¹⁾	0,6	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
– Taux d'emploi ⁽²⁾	0,6	0,6	1,0	1,1	0,9	0,8
– Productivité ⁽³⁾	0,8	0,6	0,9	0,8	0,9	0,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) PIB réel par emploi.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La jeunesse marque une période de transition entre la fréquentation scolaire et la vie active. Les jeunes veulent se réaliser pleinement sur les plans professionnel et personnel, ainsi que contribuer au développement de leur communauté. À cet égard, le portrait des jeunes en 2016 montrait que :

- 48 % d'entre eux poursuivaient des études secondaires, professionnelles, collégiales ou universitaires;
- 41 % étaient actifs sur le marché du travail;
- 11 % étaient soit au chômage, soit inactifs.

Les jeunes ayant terminé leurs études ont généralement une plus grande facilité à intégrer le marché de l'emploi. La productivité du travail augmente également avec le niveau de scolarité. Les jeunes travailleurs scolarisés bénéficient de salaires plus élevés, ce qui témoigne de leur importante contribution à la prospérité du Québec et au partage de la richesse collective.

Par ailleurs, en 2015-2016, ce sont plus de 159 000 jeunes qui n'étaient ni aux études ni en emploi, soit 11 % de la population de 15 à 29 ans. Ces jeunes représentent un potentiel qui pourrait être mis à contribution pour soutenir le développement de l'économie québécoise.

TABLEAU 3

Transition entre la fréquentation scolaire et la vie active pour les jeunes âgés de 15 à 29 ans au Québec pour l'année scolaire 2015-2016⁽¹⁾
(en milliers de personnes)

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	Total	
Aux études	221,3	105,7	41,4	368,4	25 %
Aux études et en emploi	134,2	155,0	52,9	342,1	23 %
En emploi	41,7	208,1	355,0	604,7	41 %
Ni aux études ni en emploi	23,7	57,9	77,5	159,1	11 %
TOTAL	420,8	526,8	526,8	1 474,4	100 %

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
(1) Moyenne de huit mois selon l'année scolaire 2015-2016 (de septembre 2015 à avril 2016).
Source : Statistique Canada.

2. PLAN ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : DES GESTES ADDITIONNELS DE 1,7 MILLIARD DE DOLLARS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE

En annonçant la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse 2030, le gouvernement reconnaît l'enjeu crucial d'intervenir sur plusieurs facettes de la vie des jeunes pour les aider à intégrer la vie active, en vue d'assurer un passage réussi entre les études et l'atteinte de leur autonomie.

Des gestes structurants pour l'avenir des jeunes ont déjà été posés à cet égard dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021. Ces gestes viennent s'ajouter à une multitude de projets qui auront un effet déterminant sur le parcours de vie des jeunes.

Le gouvernement réitère sa volonté de soutenir la jeunesse afin de lui permettre d'intégrer la vie active de façon harmonieuse et ainsi de façonner le Québec de demain.

À cet effet, le Plan économique du Québec prévoit des mesures à l'égard des jeunes en lien avec les axes d'intervention déterminés dans la politique jeunesse.

Le gouvernement poursuit ses efforts et va encore plus loin en annonçant des mesures qui représentent un investissement additionnel sur six ans :

- de plus de 1,6 milliard de dollars pour l'éducation des jeunes;
- de près de 34 millions de dollars pour soutenir l'emploi, l'attraction des jeunes, l'entrepreneuriat et la relève;
- de plus de 30 millions de dollars pour la santé et l'implication citoyenne des jeunes;
- de 1,8 million de dollars pour développer une expertise sur la question de la jeunesse.

Globalement, c'est un investissement additionnel de près de 1,7 milliard de dollars sur six ans qui sera consacré au développement de la jeunesse québécoise.

TABLEAU 4

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec en appui à la jeunesse québécoise (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
L'éducation des jeunes	-12,0	-150,6	-271,0	-350,4	-414,9	-415,4	-1 614,3
L'emploi, l'attraction des jeunes, l'entrepreneuriat et la relève	—	-5,5	-6,0	-7,0	-7,5	-7,5	-33,5
La santé et l'implication citoyenne des jeunes	-7,5	-1,9	-2,7	-5,5	-6,6	-6,4	-30,6
Développer une expertise sur la question de la jeunesse	—	—	—	-0,6	-0,6	-0,6	-1,8
TOTAL	-19,5	-158,0	-279,7	-363,5	-429,6	-429,9	-1 680,2

2.1 Mesures pour l'éducation des jeunes

L'éducation constitue le meilleur investissement pour favoriser la prospérité et le bien-être des Québécois, d'abord sur le plan individuel, mais également sur les plans social et collectif. L'éducation offre la possibilité aux personnes, non seulement de s'intégrer plus facilement au marché du travail et de profiter d'un meilleur niveau de vie, mais aussi d'acquérir des connaissances permettant de mieux cerner les enjeux de la société et d'encourager une implication citoyenne éclairée.

□ L'importance de la persévérance et de la réussite éducative

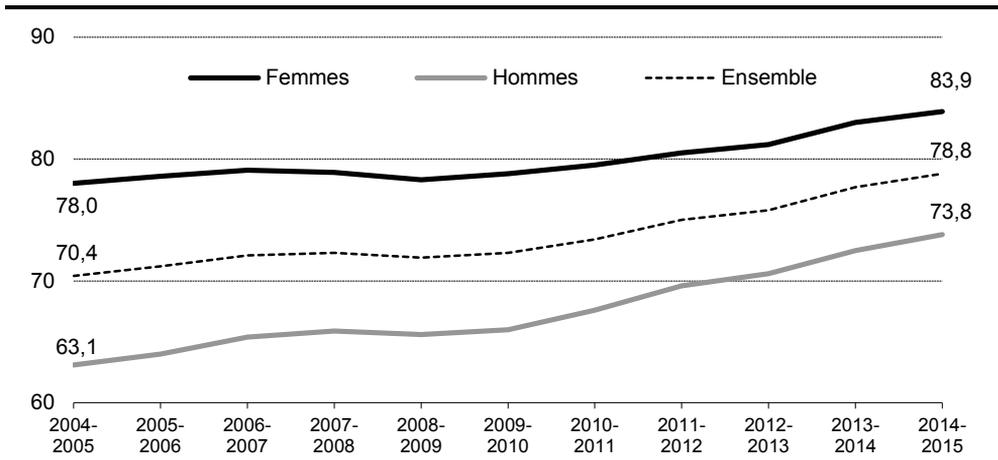
L'éducation est un déterminant important de l'emploi et de la productivité. Elle améliore l'employabilité, assure une participation accrue au marché du travail et permet d'accéder à des emplois de meilleure qualité.

De meilleurs taux de réussite au secondaire permettent d'augmenter le bassin de jeunes qui poursuivront des études supérieures en vue d'obtenir un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Le Québec montre des gains importants en matière de réussite scolaire depuis les dix dernières années.

- Le taux de réussite scolaire chez les moins de 20 ans a atteint 78,8 % en 2014-2015, alors qu'il était de 70,4 % dix ans auparavant.
- Il reste cependant encore du chemin à parcourir, particulièrement chez les jeunes garçons, pour atteindre la cible gouvernementale de 80 % de diplomation et de qualification chez les moins de 20 ans d'ici 2020.

GRAPHIQUE 2

Taux de diplomation et de qualification au secondaire⁽¹⁾ (en pourcentage)



(1) Correspond à la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

❑ Soutenir l'éducation pour favoriser la participation au marché du travail

La capacité du système d'éducation à accroître la scolarisation contribue au développement du Québec par l'enrichissement économique, social et culturel.

Des gains importants ont été réalisés au cours des vingt dernières années en matière de taux de diplomation universitaire. Cependant, le taux de diplomation au Québec demeure plus faible que celui de l'ensemble du Canada.

- De 1996 à 2016, la proportion de Québécois âgés de 25 à 44 ans ayant un grade universitaire est passée de 18,1 % à 33,7 %.
- Pour la même période, cette proportion est passée de 18,8 % à 35,7 % au Canada.

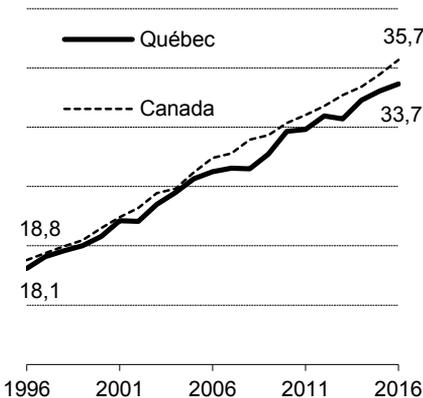
Malgré les progrès accomplis, le Québec doit maintenir les efforts déployés pour accroître le taux de diplomation en poursuivant notamment les investissements en enseignement supérieur afin de mieux préparer sa relève aux défis d'une économie orientée sur le savoir et la productivité.

Par ailleurs, les données démontrent que les personnes plus scolarisées ont une participation accrue au marché du travail.

- Le taux d'emploi des personnes détenant un diplôme dépassait 76 % en 2016, alors que celui des personnes sans diplôme se situait à 57 %.

GRAPHIQUE 3

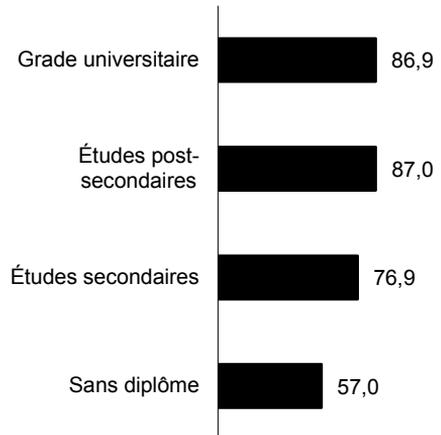
Part de la population de 25 à 44 ans détenant un grade universitaire au Québec et au Canada
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 4

Taux d'emploi de la population de 25 à 44 ans en 2016 au Québec selon le niveau de scolarité
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

❑ Favoriser la réussite éducative des jeunes

Le gouvernement entend poursuivre les efforts déployés pour améliorer la réussite éducative des jeunes afin de faciliter leur intégration sociale et leur employabilité.

À cette fin, le Plan économique du Québec prévoit la mise en place de plusieurs mesures favorisant la réussite en formation générale et professionnelle ainsi qu'aux études supérieures des jeunes. Ces mesures représentent des investissements de plus de 1,6 milliard de dollars sur six ans visant précisément les jeunes.

- Plusieurs de ces mesures s'inscrivent dans une démarche de coordination des actions gouvernementales en faveur de la jeunesse.
- Le détail des mesures est présenté dans le fascicule intitulé *Éducation et enseignement supérieur – Un plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie.*

TABLEAU 5

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec liées à l'éducation des jeunes (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Offrir davantage de moyens à l'enseignement supérieur	-12,0	-87,1	-156,5	-219,9	-284,4	-284,4	-1 044,3
Bonifier l'aide financière aux études	—	-43,0	-80,0	-80,0	-80,0	-80,0	-363,0
Soutenir les élèves du secondaire et ceux en formation professionnelle et en formation générale des adultes	—	-20,0	-34,0	-50,0	-50,0	-50,5	-204,5
Offrir des services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,5
TOTAL	-12,0	-150,6	-271,0	-350,4	-414,9	-415,4	-1 614,3

■ Offrir davantage de moyens à l'enseignement supérieur

Des investissements additionnels de plus de 1 milliard de dollars seront réalisés afin d'améliorer le financement de l'enseignement supérieur.

Ces investissements visent notamment à :

- rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer la diplomation et de permettre de renforcer l'encadrement des étudiants, entre autres par l'embauche d'enseignants additionnels dans les universités;
- améliorer la réussite et l'intégration de l'ensemble des étudiants ayant terminé leur parcours au secondaire;
- appuyer les partenariats et la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale afin de favoriser le déploiement de mesures concertées.

■ Bonifier l'aide financière aux études

Le gouvernement a annoncé l'automne dernier une bonification annuelle de 80 millions de dollars de l'aide financière aux études, en plus de présenter d'importantes nouvelles mesures, notamment pour les étudiants chefs de famille monoparentale.

- Plus de 146 000 bénéficiaires du Programme de prêts et bourses profiteront de la bonification de l'aide au titre des frais de subsistance, et recevront en moyenne 462 \$ de plus en bourses par année.

Quelque 11 000 étudiants chefs de famille monoparentale, dont plus de 90 % sont des femmes, recevront en moyenne 994 \$ de plus en bourses par année.

■ Soutenir les élèves du secondaire et ceux en formation professionnelle et en formation générale des adultes

Plusieurs jeunes et adultes, fréquentant des écoles secondaires et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, sont confrontés à des difficultés de tous ordres. Une présence terrain peut être très efficace pour tisser des liens et pallier un besoin de services complémentaires. Afin d'éviter que les difficultés prennent une place trop importante dans le cheminement scolaire de ces élèves, des mesures d'appui sont prévues pour venir offrir un soutien à ces derniers, en leur faisant réaliser que leurs efforts peuvent conduire à la réussite.

- Des investissements de 205 millions de dollars seront consentis afin de mieux soutenir les élèves et le personnel des écoles secondaires, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes.

■ Offrir des services de surveillance pour les élèves handicapés de 12 à 21 ans

Le Plan économique du Québec prévoit un investissement de 2,5 millions de dollars pour les cinq prochaines années dans le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans.

Le programme offre actuellement des services de surveillance en dehors des heures scolaires à des jeunes dont l'autonomie n'est pas suffisante pour qu'ils demeurent seuls à la maison.

Un financement additionnel sera alloué à 30 organismes à but non lucratif ou établissements scolaires, afin que ceux-ci offrent leurs services de surveillance pendant la période estivale. On estime que près de 575 élèves bénéficieront des services de surveillance pendant cette période.

2.2 Mesures pour soutenir l'emploi et l'entrepreneuriat

Les jeunes sont au cœur de la transformation de l'économie du Québec. Leur faible poids démographique fait en sorte qu'ils seront très sollicités au cours des prochaines années pour répondre aux besoins futurs de main-d'œuvre.

— Selon les projections d'Emploi-Québec, il y aura plus de 1,36 million de postes à pourvoir d'ici 2022. De ce nombre, 1,1 million de postes seront disponibles à la suite des départs à la retraite et quelque 260 000 nouveaux emplois seront créés. Emploi-Québec prévoit que les jeunes occuperont plus de la moitié (58 %) de ces postes².

Le gouvernement souhaite aider les jeunes à se préparer au marché du travail et à y faire leur entrée.

Par ailleurs, les jeunes entrepreneurs dynamisent et diversifient l'économie d'une communauté. Ils créent des emplois et de la richesse. Ils innovent et génèrent même de nouveaux secteurs d'activité. Ils ont donc une incidence importante sur le développement économique du Québec et sur le niveau de vie de sa population.

Les jeunes ont ainsi l'occasion de prendre leur place sur le marché de l'emploi et d'assurer la relève des travailleurs âgés souhaitant prendre leur retraite.

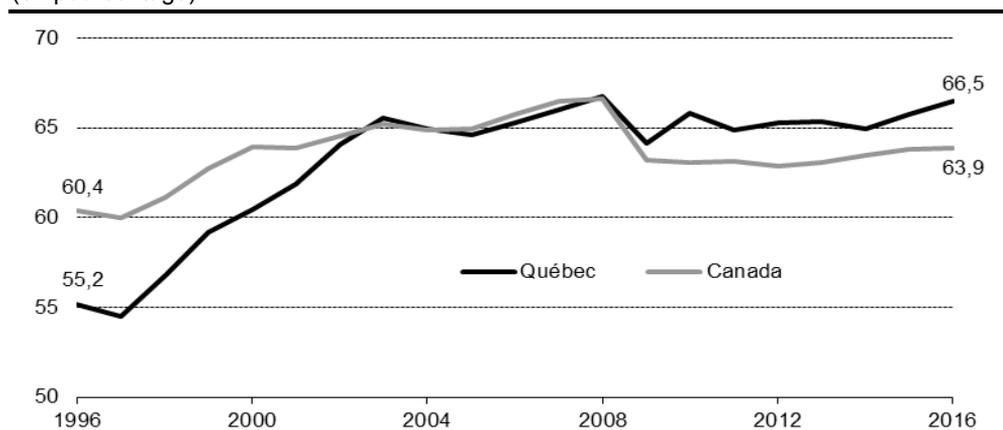
❑ Des jeunes actifs sur le marché du travail

Les jeunes sont plus actifs sur le marché du travail qu'il y a vingt ans. En effet, depuis 1996, la participation au marché du travail des jeunes a connu une forte progression.

— Depuis 2008, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 29 ans au Québec est même supérieur au taux canadien.

GRAPHIQUE 5

Taux d'emploi des 15 à 29 ans au Québec et au Canada (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

² EMPLOI-QUÉBEC, *Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec – Perspectives à moyen (2013-2017) et à long terme (2013-2022)*, 2014, p. 21.

Malgré la forte progression du taux d'emploi depuis 1996, près de 160 000 jeunes Québécois âgés de 15 à 29 ans ne fréquentent pas un établissement d'enseignement ou ne sont pas actifs sur le marché de l'emploi.

— Ils représentent 11 % de la population âgée de 15 à 29 ans.

Ces jeunes constituent un potentiel pour le Québec. Il est donc crucial d'accroître les efforts visant à favoriser leur réussite scolaire ou à les intégrer sur le marché de l'emploi afin de mettre leur potentiel à contribution pour le développement futur du Québec. D'ailleurs, le marché de l'emploi est disposé à les accueillir, en raison de la baisse du bassin de travailleurs potentiels liée au vieillissement de la population. Cependant, la participation des jeunes au marché du travail ne doit pas se faire au détriment de leur réussite scolaire.

❑ Des jeunes ayant la fibre entrepreneuriale

De nombreux jeunes Québécois souhaitent créer leur propre entreprise ou reprendre une entreprise existante. La tendance récente montre que la croissance des intentions d'entreprendre chez les jeunes de 18 à 34 ans s'est poursuivie.

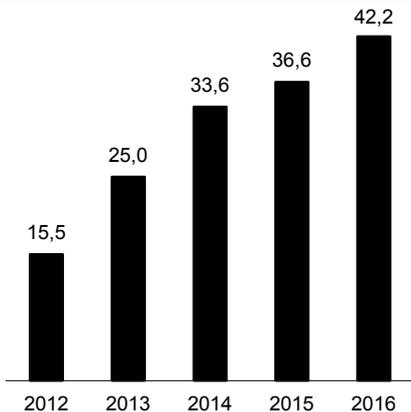
— En 2016, 42,2 % des personnes âgées de 18 à 34 ans avaient l'intention de créer leur propre entreprise ou de reprendre une entreprise existante, comparativement à 15,5 % en 2012.

Pour réussir leur projet, les jeunes entrepreneurs ont besoin d'être accompagnés dans leur démarche. L'accompagnement permet en effet à l'entrepreneur de bénéficier de conseils stratégiques et d'accroître ses chances de réussite.

— En 2016, entre 60 % et 70 % des jeunes de 18 à 29 ans ont en effet manifesté le souhait d'être accompagnés dans le développement de leur entreprise.

GRAPHIQUE 6

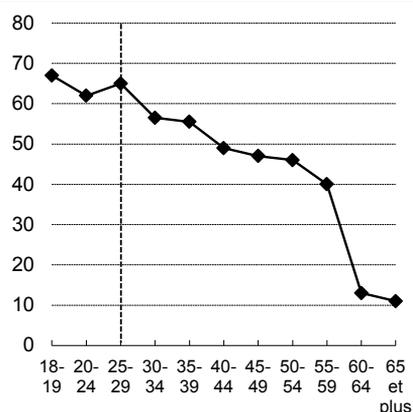
Québécois de 18 à 34 ans ayant l'intention de créer une entreprise ou d'en reprendre une déjà active (en pourcentage)



Source : Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship.

GRAPHIQUE 7

Taux de personnes souhaitant être accompagnées au Québec en 2016 par groupe d'âge (en pourcentage)



Source : Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship en partenariat avec l'Institut d'entrepreneuriat Banque Nationale-HEC Montréal et Léger.

❑ **Mesures du Plan économique du Québec favorisant l'emploi, l'attraction des jeunes, l'entrepreneuriat et la relève**

Le Plan économique du Québec met de l'avant plusieurs actions visant à assurer une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre des employeurs et les talents disponibles afin que les secteurs qui sont en manque de main-d'œuvre puissent trouver des travailleurs qualifiés.

Plusieurs secteurs qui présentent de bonnes perspectives d'emploi se retrouvent en pénurie de personnel, soit parce qu'ils sont mal connus ou parce qu'ils font face à des préjugés.

Dans ce contexte, il est essentiel de mieux faire connaître ces emplois aux jeunes et de les soutenir dans leur choix de carrière. À cette fin, le Plan économique du Québec prévoit des initiatives visant à :

- faire la promotion active des métiers et professions en demande de main-d'œuvre;
- renforcer les programmes d'orientation scolaire et professionnelle auprès des jeunes.

Cette meilleure adéquation entre les jeunes et les besoins de main-d'œuvre des employeurs doit également s'accomplir en considérant les jeunes issus de l'immigration. À cette fin, le Plan économique du Québec prévoit une mesure visant l'attraction et la rétention des étudiants étrangers afin qu'ils mettent à contribution leurs talents et leurs connaissances au développement du Québec.

Par ailleurs, étant donné le rôle moteur qu'occupe l'entrepreneuriat dans l'économie, il importe de poursuivre les efforts pour développer l'entrepreneuriat chez les jeunes. À cette fin, le Plan économique du Québec prévoit :

- la mise en place d'un nouveau programme visant à stimuler le désir d'entreprendre chez les jeunes Québécois.

Ces initiatives annoncées dans le Plan économique du Québec représentent des investissements de près de 34 millions de dollars sur cinq ans en faveur de la jeunesse québécoise.

TABLEAU 6

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec liées à l'emploi, à l'attraction des jeunes, à l'entrepreneuriat et à la relève
(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Mesures liées à l'emploi et à l'attraction des jeunes							
Promouvoir activement des métiers et professions en demande de main-d'œuvre sur le marché du travail	—	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-6,0
Renforcer l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes	—	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-4,0
Mettre en œuvre une stratégie d'attraction des étudiants internationaux	—	-1,5	-2,0	-3,0	-3,5	-3,5	-13,5
Sous-total	—	-3,5	-4,0	-5,0	-5,5	-5,5	-23,5
Mesure liée à l'entrepreneuriat et à la relève							
Programme d'expérimentation de l'entrepreneuriat en milieu scolaire	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
TOTAL	—	-5,5	-6,0	-7,0	-7,5	-7,5	-33,5

■ **Promouvoir activement des métiers et des professions en demande de main-d'œuvre sur le marché du travail**

Il existe une multitude de métiers et de professions qui offrent des perspectives d'emploi intéressantes, mais qui demeurent peu connues des travailleurs potentiels. Une information juste sur le marché du travail permettrait de mieux faire connaître ces possibilités d'emploi.

À cet effet, le gouvernement s'engage à réaliser une stratégie de promotion des métiers et des professions en pénurie de main-d'œuvre, à partir d'une information juste et globale sur le marché du travail, notamment afin d'attirer la relève.

En ce sens, la Commission des partenaires du marché du travail sera mise à contribution afin de déterminer plus précisément les secteurs où les besoins de main-d'œuvre sont prioritaires. Ces secteurs seront promus et l'information pertinente sera diffusée, notamment auprès des jeunes en choix de carrière.

À cette fin, le Plan économique du Québec prévoit des investissements de 6 millions de dollars sur cinq ans pour réaliser cette stratégie de promotion des métiers et des professions en demande de main-d'œuvre.

■ Renforcer l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes

Pour que les services d'orientation disposent de toute l'information nécessaire pour soutenir les jeunes dans leur choix de carrière, il est essentiel qu'ils soient bien outillés et qu'ils puissent transmettre cette information adéquatement.

Dans ce contexte, le Plan économique du Québec prévoit des investissements de 4 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer les services d'orientation scolaire offerts aux jeunes.

Cette mesure permettra une plus grande utilisation de l'information sur le marché du travail par l'approfondissement des connaissances en matière d'emploi et, ultimement, une plus grande diffusion de celles-ci.

■ Mettre en œuvre une stratégie d'attraction des étudiants internationaux

Lorsque le Québec tente d'attirer une organisation ou une entreprise, la question de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée est cruciale. Dans ce contexte, la venue d'étudiants internationaux constitue une réponse importante aux besoins du marché du travail.

À cet effet, des investissements de 13,5 millions de dollars seront accordés au cours des cinq prochaines années pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants internationaux.

■ Programme d'expérimentation de l'entrepreneuriat en milieu scolaire

Afin de stimuler le désir d'entreprendre chez les jeunes Québécois, le Plan économique du Québec prévoit la mise en place d'un programme d'expérimentation de l'entrepreneuriat en milieu scolaire, doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars sur cinq ans.

De concert avec le réseau des commissions scolaires et des partenaires externes, le nouveau programme visera à sensibiliser les jeunes du primaire, du secondaire et de formation professionnelle à l'entrepreneuriat, à soutenir des projets d'expérimentation entrepreneuriale en milieu scolaire et à offrir aux jeunes une expérience concrète de démarrage et de gestion de microentreprise.

En encourageant la culture entrepreneuriale chez les jeunes, le programme contribuera à assurer le dynamisme futur de l'économie du Québec, notamment en stimulant l'émergence de nouvelles entreprises et en préparant la relève des nombreux entrepreneurs qui prendront leur retraite dans les années à venir.

Les paramètres du programme seront annoncés conjointement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le Secrétariat à la jeunesse.

2.3 Mesures liées à la santé des jeunes et à leur implication citoyenne

Pour participer à la vitalité de notre économie et à la vie communautaire, les jeunes doivent être en santé. Ils doivent donc développer de saines habitudes de vie et adopter des comportements qui contribuent au maintien d'une bonne santé physique et mentale. À cette fin, le gouvernement doit créer un environnement propice à l'activité physique.

— Les jeunes font face à plusieurs facteurs négatifs qui affectent leur état de santé. Agir tôt sur ces facteurs est essentiel afin de leur permettre d'avoir une meilleure qualité de vie une fois adultes.

Il est également primordial de faire en sorte que la jeunesse participe à la vie communautaire par l'intermédiaire du volontariat et du bénévolat, et qu'elle soit valorisée dans ses initiatives d'engagement à l'égard de la collectivité.

— L'engagement de la jeunesse dans la culture, dans la communauté et dans la société a des retombées pour tous et permet notamment un rapprochement intergénérationnel.

— De plus, l'acquisition des valeurs de vie en société et l'apprentissage du fonctionnement de la société débutent durant la jeunesse. Il importe donc de développer le plus tôt possible l'implication citoyenne des jeunes.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, le Plan économique du Québec prévoit des initiatives qui représentent des investissements additionnels de plus de 30 millions de dollars sur six ans, en faveur de la jeunesse québécoise.

TABLEAU 7

Impact financier des mesures du Plan économique du Québec liées à la santé et à l'implication citoyenne des jeunes (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Soutenir un environnement favorisant la santé des jeunes							
Des infrastructures éducatives et sportives de qualité	—	-1,0	-1,8	-4,6	-5,7	-5,5	-18,6
Mesures liées à l'implication citoyenne des jeunes							
Encourager l'implication sociale des jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité	—	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-4,5
Forces AVENIR : Reconnaître et promouvoir l'engagement étudiant	-7,5	—	—	—	—	—	-7,5
Sous-total	-7,5	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-12,0
TOTAL	-7,5	-1,9	-2,7	-5,5	-6,6	-6,4	-30,6

❑ **Soutenir un environnement favorisant la santé des jeunes**

Le Plan économique du Québec prévoit des mesures pour favoriser la santé des jeunes. À cette fin, des investissements additionnels seront faits en santé mentale et pour la prévention du suicide.

De plus, le Plan économique du Québec prévoit des investissements additionnels pour l'ajout d'infrastructures éducatives et sportives afin de favoriser l'activité physique chez les jeunes.

■ **Des infrastructures éducatives et sportives de qualité**

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique est financé à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Les revenus du fonds sont affectés au financement de la construction, de la rénovation, de l'aménagement et de la mise aux normes d'installations sportives et récréatives ainsi qu'à l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens.

Le gouvernement annonce une enveloppe supplémentaire de 50 millions de dollars afin de permettre le financement de projets additionnels, d'installations sportives et récréatives, notamment dans les municipalités du Québec.

Les nouvelles installations permettront de répondre aux besoins actuels et futurs de la jeunesse québécoise, contribuant à créer un environnement propice à l'activité physique.

❑ **Mesures liées à l'implication citoyenne des jeunes**

■ **Encourager l'implication sociale des jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité**

En 2015-2016, quelque 159 000 jeunes n'occupaient pas un emploi et ne fréquentaient pas un établissement d'enseignement. Ces jeunes sont plus susceptibles de vivre des situations de pauvreté et d'exclusion sociale. Pourtant, ils peuvent jouer un rôle dans notre société.

Certaines initiatives amorcées par le Secrétariat à la jeunesse ont démontré les bienfaits de l'implication sociale des jeunes sur leur motivation et sur leur persévérance scolaire.

À cette fin, le Plan économique du Québec prévoit bonifier l'offre de services du programme Créneau carrefour jeunesse afin de mettre en place des projets favorisant l'implication sociale de jeunes âgés de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité. Des investissements de 4,5 millions de dollars sur cinq ans permettront de bonifier l'offre de services.

La mise en œuvre de cette initiative sera assurée par les carrefours jeunesse-emploi.

■ **Reconnaître et promouvoir l'engagement étudiant**

Forces AVENIR est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de reconnaître, d'honorer et de promouvoir l'engagement étudiant.

Le gouvernement entend soutenir cet organisme dans la réalisation et le déploiement de sa mission, au bénéfice notamment des élèves du secondaire et des étudiants de l'enseignement supérieur.

Ainsi, un montant de 7,5 millions de dollars est alloué à la Fondation Forces AVENIR pour assurer la pérennité de la reconnaissance et de l'engagement des jeunes du Québec grâce à l'octroi de bourses.

— L'aide financière du gouvernement, sous forme de fonds d'appariement, sera jumelée à celle des contributions du secteur privé jusqu'en 2022.

2.4 Développer une expertise sur la question de la jeunesse

□ Création de la Chaire de recherche sur la jeunesse du Québec

La Politique de la jeunesse 2030 a fait ressortir plusieurs enjeux liés à la jeunesse, que ce soit en matière de santé et de bien-être des jeunes, de persévérance et de réussite scolaire, d'implication sociale, d'intégration sur le marché du travail ou encore de développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes.

Afin d'étudier ces enjeux de manière plus approfondie dans une perspective multidisciplinaire, le gouvernement confirme la création et le financement de la Chaire de recherche sur la jeunesse du Québec, dont le mandat sera :

- d'assurer le partage et le transfert de connaissances afin de renforcer l'action des partenaires du gouvernement auprès des jeunes;
- de favoriser la synergie et la complémentarité des études scientifiques concernant la jeunesse visée par la nouvelle politique;
- d'améliorer les connaissances relatives aux problématiques et aux enjeux touchant les jeunes en général ou certains sous-groupes de façon plus précise, tels les jeunes des communautés autochtones, ceux issus de l'immigration ou ceux en situation de vulnérabilité.

Les études menées par cette chaire de recherche porteront sur divers sujets d'intérêt, en lien avec les axes d'intervention de la Politique de la jeunesse 2030.

Cette chaire de recherche disposera d'un financement annuel de 600 000 \$ au cours de la période de 2016-2017 à 2021-2022 pour mener à bien son mandat.

3. LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2016-2021 : UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES JEUNES

La *Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Ensemble pour les générations présentes et futures*, dévoilée le 30 mars 2016, trace les orientations qui seront privilégiées au cours des quinze prochaines années en matière d'initiatives gouvernementales touchant la jeunesse.

En décembre dernier, le gouvernement a dévoilé une première stratégie d'action faisant état de l'ensemble des mesures qui seront réalisées au cours des cinq premières années de la politique jeunesse et qui traduiront en gestes concrets les intentions du gouvernement.

La Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 détermine des mesures qui seront consacrées au développement de la jeunesse. Elles sont réparties selon cinq axes d'intervention liés à la santé, à l'éducation, à la citoyenneté, à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'entrepreneuriat et à la relève.

Cette stratégie dispose d'un financement de plus de 200 millions de dollars, réparti sur cinq ans, qui s'ajoute aux contributions existantes des ministères et organismes effectuées à même leurs enveloppes budgétaires.

TABLEAU 8

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 – Investissements prévus par le Secrétariat à la jeunesse, selon l'axe d'intervention (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Total
Axe 1 : Santé						
De saines habitudes de vie dans un environnement sécuritaire	3,2	6,4	6,1	6,2	6,2	28,1
Axe 2 : Éducation						
Un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative	7,3	8,0	7,9	7,6	7,6	38,5
Axe 3 : Citoyenneté						
Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société	9,9	10,4	10,4	10,2	10,2	51,1
Axe 4 : Emploi et formation						
Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir	13,1	10,5	10,5	10,3	10,3	54,7
Axe 5 : Entrepreneuriat et relève						
Un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève	6,6	7,0	6,8	6,5	6,5	33,4
TOTAL	40,1	42,3	41,7	40,8	40,8	205,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : *Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 : des projets pour la jeunesse*, p. 57.

❑ Des investissements de près de 1,9 milliard de dollars en faveur de la jeunesse québécoise

Les investissements consacrés à la jeunesse par le Plan économique du Québec s'inscrivent dans la continuité de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 dévoilée en décembre dernier.

En additionnant ces investissements à ceux de la Stratégie, un montant de près de 1,9 milliard de dollars sera ainsi accordé à la jeunesse québécoise au cours de la période de 2016-2017 à 2021-2022.

TABLEAU 9

Impact financier de l'ensemble des mesures en faveur de la jeunesse (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	Total
Stratégie d'action jeunesse 2016-2021	-40,1	-42,3	-41,7	-40,8	-40,8	—	-205,8
Plan économique du Québec	-19,5	-158,0	-279,7	-363,5	-429,6	-429,9	-1 680,2
TOTAL	-59,6	-200,3	-321,4	-404,3	-470,4	-429,9	-1 886,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

4. FAVORISER L'ÉQUITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

En 2006, le gouvernement a mis en place le Fonds des générations pour favoriser l'équité entre les générations et la prospérité du Québec. Le Fonds des générations est une mesure d'équité intergénérationnelle puissante. Chaque versement au fonds est effectué par le gouvernement en pensant d'abord aux jeunes qui constituent la prochaine génération de travailleurs.

□ Le maintien d'une saine gestion des finances publiques

Le Québec s'est retrouvé aux prises avec une dette élevée en 2006, due en grande partie à des décennies de déficits budgétaires. Ce constat et les enjeux démographiques auxquels le Québec devait faire face ont incité le gouvernement à agir, avec l'établissement et l'inscription dans une loi de cibles de réduction de la dette et la mise en place du Fonds des générations.

Grâce au retour à l'équilibre budgétaire et aux versements au Fonds des générations, le poids de la dette a commencé à diminuer.

La dette en proportion du PIB pour l'année financière 2025-2026 ne pourra excéder :

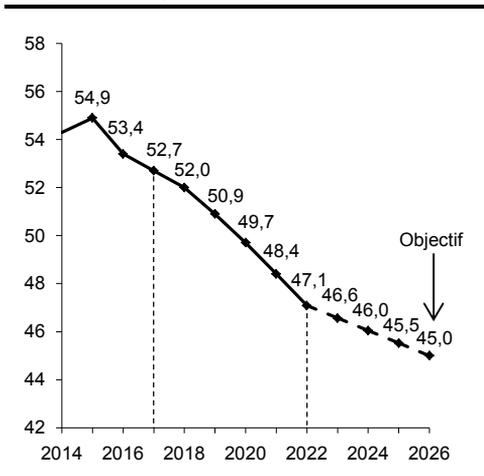
- 45 % pour la dette brute;
- 17 % pour la dette représentant les déficits cumulés.

La reprise du contrôle des finances publiques et la poursuite des versements au Fonds des générations permettront au gouvernement d'atteindre, d'ici 2025-2026, ses objectifs de réduction du poids de la dette.

GRAPHIQUE 8

Dette brute au 31 mars

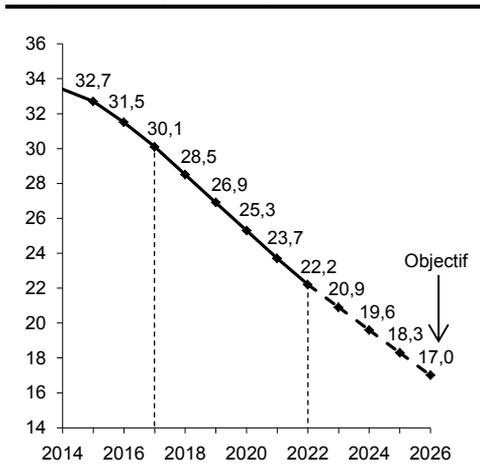
(en pourcentage du PIB)



GRAPHIQUE 9

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



❑ **Le Fonds des générations : un geste important en faveur de la jeunesse québécoise**

Le service de la dette élevé limite la capacité du Québec à offrir davantage de services publics. En 2017-2018, c'est 9,9 milliards de dollars, soit 9,3 % des revenus de l'État québécois, qui seront payés en intérêts sur la dette.

Le gouvernement a mis en place le Fonds des générations afin de favoriser l'équité entre les générations et la prospérité du Québec. Les sommes versées au Fonds sont administrées par la Caisse de dépôt et placement. Le rendement sur les sommes déposées au fonds accélère le remboursement de la dette.

— À mesure que la valeur du Fonds des générations progresse, les revenus provenant du placement des sommes qui constituent le fonds augmentent, créant un levier additionnel pour le remboursement de la dette.

Les dernières années ont démontré l'efficacité du Fonds des générations. En effet, les versements au fonds ont permis de limiter la progression du poids de la dette. De plus, en 2015-2016, le Québec a enregistré pour la première fois depuis près de 60 ans une diminution de la dette brute en termes absolus.

— Ainsi, le niveau de la dette brute s'établissait à 203,3 milliards de dollars au 31 mars 2016, soit 610 millions de dollars de moins qu'au 31 mars 2015.

Ce résultat a pu être atteint grâce à l'effet combiné du rétablissement de l'équilibre budgétaire et des versements au Fonds des générations.

La réduction du poids de la dette permet de freiner l'augmentation de la dette qui est supportée par chaque Québécois. L'utilisation des revenus dédiés au Fonds des générations à d'autres fins que la réduction de la dette mettrait en péril l'atteinte de cet objectif.

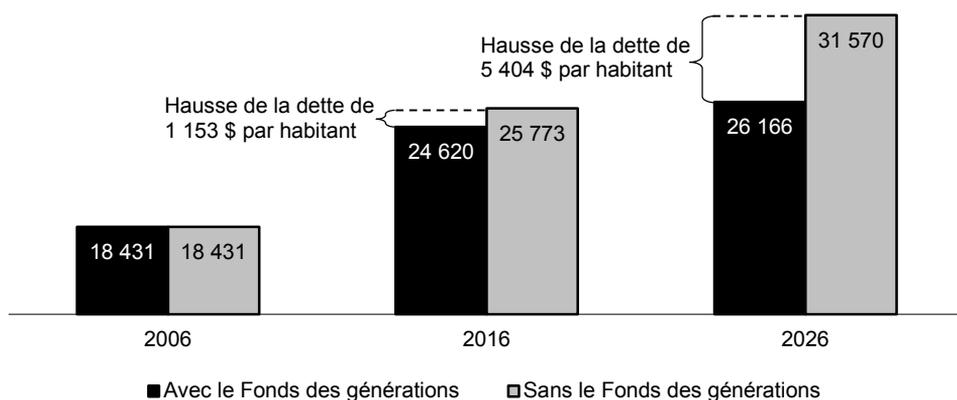
Depuis l'instauration du Fonds des générations, les Québécois ont pu éviter une hausse de la dette de 1 153 \$ par habitant.

— En poursuivant les versements au Fonds des générations jusqu'en 2025-2026, les Québécois éviteront une hausse de la dette de 5 404 \$ par habitant.

Pour ces raisons, le gouvernement réitère aujourd'hui son engagement à réduire le poids de la dette. Il en va de la capacité des générations futures à faire des choix collectifs fondés sur les valeurs qui leur sont chères.

GRAPHIQUE 10

Évolution et projection de la dette brute (en dollars par habitant)



CONCLUSION

Le Plan économique du Québec marque une occasion pour le gouvernement de réitérer l'importance qu'il accorde à la jeunesse québécoise et de manifester sa confiance en la capacité des jeunes de façonner le Québec de demain selon leurs priorités et leurs valeurs.

Ce plan économique renferme plusieurs mesures qui viendront s'ajouter à celles prévues dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 publiée en décembre dernier. Leur déploiement représente un investissement de près de 1,9 milliard de dollars sur six ans en faveur de la jeunesse québécoise.

Ces investissements touchent diverses facettes de la vie des jeunes, telles que la santé, l'éducation, la formation, l'emploi, l'entrepreneuriat et la relève. Ils contribueront à accompagner la jeunesse québécoise dans son parcours vers le succès.

